

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 avril 2025
2. Situation de la gouvernance au sein du MUDAM (*demande de mise à l'ordre du jour - sensibilité politique « déi gréng » - 1^{er} avril 2025*)
- Continuation des échanges de vues
3. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen remplaçant Mme Nathalie Morgenthaler, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert, M. Jean-Paul Schaaf, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Eric Thill, Ministre de la Culture

M. Carl Adalsteinsson, du Ministère de la Culture

M. Jean-Paul Olinger, Président du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM)

Mme Beryl Bruck, Vice-Présidente du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM)

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusées : Mme Claire Delcourt, Mme Nathalie Morgenthaler

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 avril 2025

La Commission de la Culture approuve le projet de procès-verbal susmentionné.

**2. Situation de la gouvernance au sein du MUDAM (demande de mise à l'ordre du jour - sensibilité politique « déi gréng » - 1^{er} avril 2025)
- Continuation des échanges de vues**

Lors de sa réunion du 21 mai 2025, la Commission de la Culture continue son échange de vues relatif à la situation de la gouvernance au sein du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM).

La Commission de la Culture procède à un examen approfondi de la situation actuelle de la gouvernance du MUDAM. Les membres de la commission parlementaire échangent leurs points de vue sur les différents aspects organisationnels et structurels de l'institution muséale.

À l'issue de ces discussions nourries, la commission parlementaire prend acte des éléments présentés concernant le fonctionnement institutionnel du musée. Elle souligne l'importance cruciale d'une gouvernance exemplaire au sein des établissements culturels publics, fondée sur les principes de transparence, d'efficacité et de responsabilité.

Les membres de la commission parlementaire réaffirment que les institutions culturelles nationales doivent bénéficier d'une gestion rigoureuse permettant d'assurer pleinement leur mission de service public. Ils insistent sur la nécessité de maintenir les plus hauts standards de gouvernance pour préserver la confiance du public et garantir l'excellence des prestations culturelles offertes aux citoyens.

La commission parlementaire souligne en outre l'importance d'une transparence totale envers la Chambre des Députés en ce qui concerne la gérance des établissements publics. Elle tient encore à souligner que le ministre compétent doit pleinement jouer son rôle en ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités de tutelle et de supervision.

Dans ce contexte, la commission parlementaire continuera à suivre attentivement l'évolution de la situation au MUDAM et restera vigilante quant au respect des bonnes pratiques de gouvernance. Elle se réserve la possibilité d'organiser de nouveaux échanges sur ce dossier et d'inviter, le cas échéant, les responsables à présenter les mesures d'amélioration mises en œuvre.

3. Divers

Aucun sujet n'est abordé sous ce point de l'ordre du jour.

Luxembourg, le 22 mai 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact